

Pour faire un récapitulatif des commentaires de la dernière séance, je crois qu'il ne faut pas imposer un cadre de temps au Conseil d'administration. Nous avons une référence explicite à l'avis préalable du GAC que nous réitérons. Et enfin, nous devons considérer si on pourrait faire cela en échangeant de la correspondance, et pas nécessairement par le moyen d'un avis. C'est simplement une demande d'informations supplémentaires.

En gardant ça à l'esprit, on pourra réfléchir pendant la nuit et demain on verra quels sont les commentaires qui peuvent apparaître.

Pour ce qui est du suivi de l'avis préalable du GAC, y a-t-il d'autres commentaires ?

Les deux parties seront révisées. On les reverra demain pour, je crois, supprimer la partie de l'utilisation malveillante du DNS ? Voilà, ce sera tout pour cette partie du suivi de l'avis préalable du GAC.

Maintenant, nous passons à l'avis du GAC. Je voudrais m'assurer que la Commission européenne travaillerait alors dans le texte révisé, ou sur le texte révisé.

Je crois que le point A est correct. Vous avez des commentaires sur le point 1A ? Dans ce cas, j'assume que vous travaillez sur le point B. Le Royaume-Uni a essayé de collaborer ici encore une fois. Le document Google doc est destiné à faire un travail collaboratif. Les commentaires mineurs, eh bien, n'hésitez pas à les formuler, ces commentaires, sur le Google doc. Demain, on aura l'occasion de revoir le texte encore une fois.

Je lis Fabien dans le chat : tenez compte pour ce qui est de la discussion préalable d'échanges entre le Conseil et les responsables de la mise en œuvre ; vous trouverez l'enregistrement ici. Merci Fabien. Très utile, votre commentaire.

Nous passons maintenant au point C. Je crois que ce texte a été accordé en général, n'est-ce pas ? On a accordé le texte de ces deux parties de l'avis du GAC.

Pour ce qui est du fondement, il sera révisé étant donné que nous voulons un texte plus court et une expression un peu plus souple soi-disant. Il y a eu une suggestion pour supprimer certaines parties de ce fondement.

Je m'excuse, parce que je saute d'une partie à l'autre. Je veux signaler les parties que Kavouss a demandé de supprimer, et qui sont entre crochets. Nous avons donc du travail pour demain.

Passons maintenant aux questions d'intérêt pour le GAC. Je crois que la partie pour les procédures ultérieures a été déjà accordée. Il nous reste deux sections à considérer. Premièrement, l'exactitude des données d'enregistrement, et l'utilisation malveillante du DNS. Si vous êtes d'accord, je vais lire rapidement le texte, dès le début du communiqué, les questions d'importance pour le GAC, et le reste non parce que je crois qu'il faut améliorer la rédaction pour demain.

Alors. Communiqué du GAC, réunion générale annuelle virtuelle ICANN 72. Le communiqué du GAC de l'ICANN 72 a été rédigé et accordé à distance pendant la réunion générale annuelle ICANN 72. Il a été

distribué [inaudible] et aux observateurs l'occasion de le considérer avant la publication, en gardant à l'esprit les circonstances spéciales d'une réunion virtuelle. Il n'y a pas eu d'objection au cours du temps accordé avant la publication. Dès que cela sera fait, eh bien, on va enlever le surligné.

Introduction. Le GAC de la Société pour l'attribution des noms et des domaines sur Internet (ICANN) s'est réuni à distance du 25 au 28 octobre 2021.

En vertu de la résolution du Conseil du 15 juillet 2021, en réponse à l'urgence de santé publique à cause de la pandémie de Covid-19, l'ICANN 72 est passée d'une réunion en personne à Seattle, aux États-Unis, à devenir une participation de l'ICANN à distance uniquement.

Numéro X des membres du GAC et numéro X d'observateur ont assisté à la réunion. Ces chiffres seront insérés dès que l'on aura fini la révision.

La réunion du GAC a été organisée dans le cadre de l'ICANN 72. Toutes les séances plénières et des groupes de travail du GAC ont été réalisés comme des réunions ouvertes.

Nous passons maintenant à la section 2, la participation avec la communauté, les activités entre les parties prenantes.

L'ICANN s'est réuni avec le Conseil d'administration et a discuté. Premièrement, le travail de l'ICANN avec les gouvernements et les OIG sur des questions géopolitiques. Deuxièmement, des recommandations de la deuxième équipe de révision de la sécurité, la

stabilité, la résilience (SSR2) par rapport à l'utilisation malveillante du DNS. Et puis, après, les séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Le Conseil a répondu aux questions du GAC, qui sont disponibles dans la transcription de la réunion qui accompagne ce document.

Normalement, on met en pièce jointe ces documents.

Deuxièmement, la réunion avec le comité At-Large. Le GAC s'est réuni avec les membres de l'ALAC et a discuté l'ICANN et les gouvernements, l'utilisation malveillante du DNS et l'intérêt public dans les processus de l'ICANN. Le GAC remercie l'agent de liaison sortant du GAC, M. Yrjo Lanispuro pour son soutien et sa contribution entre les comités consultatifs pendant son mandat.

Je m'excuse. Je suis le chat. Nigel demande si, avec le Conseil d'administration, eh bien, nous avons parlé sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Il nous manque quelque chose. Oui c'est vrai. On a partagé les questions, mais on n'a pas eu le temps de recevoir une réponse du Conseil d'administration. On a mentionné qu'il s'agissait d'une question d'intérêt, mais on n'a pas pu le compléter. Vous préférez supprimer ce point ? Je suis flexible. Mais le Conseil a déjà les questions. Vous avez des préférences pour conserver ceci ou pas ? Nous pouvons peut-être l'enlever pour traduire ce qui a été abordé. Vous êtes d'accord ? Merci d'avoir signalé ce point, Nigel.

Nous continuons donc dans la réunion bilatérale avec la GNSO. Le GAC s'est réuni avec les membres de la GNSO et a discuté l'étape 2A de l'EPDP, l'exactitude des données d'enregistrement, l'utilisation

malveillante du DNS, et l'EPDP sur les protections des droits curatifs pour les OIG.

La réunion avec l'USAG. Cette réunion aura lieu demain. Alors, dès qu'elle sera finie, on va insérer ce qui a été abordé. Ce qui est surligné sera enlevé bien entendu.

Par la suite, les discussions intercommunautaires. Les membres du GAC ont participé dans les séances intercommunautaires pertinentes programmées dans le cadre de l'ICANN 72, y compris une séance communautaire plénière sur la conception de réunions publiques hybrides de l'ICANN pour égaler la participation à distance et en personne.

Nous allons aborder les questions internes. La section 3C, le premier point concerne les membres du GAC. Il y en a alors actuellement 179 états membres du GAC et territoires, ainsi que 38 organisations observatrices.

Les élections du GAC. Le GAC a élu en tant que vice-président pour le terme qui commence après la réunion de l'ICANN 73, en mars 2022, et qui se termine à la fin de l'ICANN 76, en mars 2023. Nous ajouterons ensuite la liste des cinq noms. Comme vous pouvez le voir, une fois que les résultats auront été annoncés demain pendant la séance, nous ajouterons les noms pertinents.

Les demandes des principes opérationnels du GAC 32 et 35, les élections pour les vice-présidents du GAC, sont des critères qui ont été respectés avec un total de —, et on insèrera ensuite le nombre de voix

(3 sur 5)

émises, à savoir plus d'un tiers du nombre des membres du GAC. Entre crochets, nous conserverons le texte jusqu'à demain. Il n'y a pas eu d'égalisation du résultat demandant un vote sur papier, présentiel. Voilà le texte qu'il y aura une fois annoncé, vérifié le vote, demain.

Maintenant— pardon, Fabien. Je vois que vous avez levé la main.

FABIEN BETREMIEUX :

Fabien Betremieux au micro, de l'équipe de soutien de l'ICANN. Excusez-moi d'avoir interrompu. Mais avant d'aborder le texte des groupes de travail, je voudrais voir la section des activités et de la participation. Nous avons ajouté une note en bas de page. Vous vous souviendrez peut-être d'une suggestion qui a été faite sur les parties prenantes. Le résultat de ce travail du GAC avec la communauté est disponible sur le site Web de l'ICANN. Suivant la demande faite, nous avons ajouté une note en bas de page avec le titre. Je ne sais pas si vous voulez que nous en parlions, que nous en discutions. Nous avons parfois des réticences par rapport à la possibilité d'insérer des liens dans le communiqué. Donc nous avons mis ce texte comme une réponse à la suggestion qui avait été faite, mais je voudrais savoir ce que l'on va décider.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci Fabien. C'est vrai que c'était une suggestion pendant nos réunions concernant l'insertion d'une référence pour plus d'informations pour pouvoir accéder aux transcriptions de nos réunions bilatérales. Et les dirigeants du GAC en ont débattu, et ils ont

décidé de faire une référence collective. Et je crois que c'est approprié d'ajouter cette note en bas de page.

Je vais la lire. Les parties prenantes aux résultats de ces réunions doivent considérer le matériel et les enregistrements disponibles sur le site Web du calendrier de la réunion 72 de l'ICANN. On y inclut l'URL, ainsi que les procès-verbaux de la réunion ICANN 72 du GAC qui sont disponibles aussi. Et on ajoute là aussi l'URL. Tenant compte de ce que Fabien a dit, ceci ne sera peut-être pas continu. Il se peut qu'à un moment donné les liens ne soient plus valables. Mais ce n'est pas pratique d'ajouter dans le communiqué— de tout ajouter.

Nous avons ajouté la partie du Conseil d'administration sur une copie papier. Il y a un document de 10 pages, sur un fichier de 50 pages. Donc, cela n'a aucun sens d'ajouter davantage de choses dans le fichier proprement dit. J'espère que vous trouverez cette solution de compromis appropriée, et qu'elle durera autant que nécessaire. Et merci, Fabien, de nous avoir rappelé ce point.

Je crois que nous avons fini la partie des élections, et maintenant nous abordons les groupes de travail du GAC.

Nous attendons le texte du groupe de travail sur la sécurité publique. Nous espérons bien le recevoir pour nos séances de demain.

Pour ce qui est du groupe de travail sur les régions faiblement desservies du GAC, le texte dit: le groupe de travail des régions faiblement desservies a présenté son plan de travail au GAC, afin de déterminer les priorités stratégiques qui devront être mises en œuvre

avant 2023. Le groupe de travail partagera le plan de travail déjà modifié avec Le GAC pour sa révision et pour des contributions après les amendements concernant la participation des groupes de travail dans les processus d'élaboration de politiques de la GNSO.

Ensuite, le groupe de travail demandera le soutien du GAC pour son plan de travail dans le mois suivant la réunion 72 de l'ICANN. Merci, Laureen, d'avoir confirmé sur le chat que le PSWG va fournir le texte avant le début de la séance de rédaction de demain.

Maintenant, nous allons aborder le groupe de travail sur les principes opérationnels du GAC.

Le GAC a reçu l'information sur les activités récentes menées à bien par le groupe de travail sur les principes opérationnels du GAC. Je crois qu'il manquerait là le terme *évolution* dans le titre, « groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels », y compris son plan de travail et l'analyse préliminaire des principes opérationnels du GAC, afin d'établir les priorités du groupe de travail pour réviser les principes opérationnels. Les membres du GAC ont signalé le besoin de continuer à discuter ce thème pour identifier les principes qui doivent être modifiés avant la fin du plan de travail du groupe de travail et avant d'avancer sur les amendements des principes opérationnels. Les membres du groupe de travail du GOPE se réuniront dans la période intersessions et partageons les développements récents avec les membres du GAC avant la réunion 73 de l'ICANN. Je vois Susan qui a levé la main. Les États-Unis, vous avez la parole.

ÉTATS-UNIS :

Merci. Je voulais suggérer un petit ajout reconnaissant le besoin du fait que le groupe de travail évalue les méthodes de travail du GAC. C'est-à-dire, dans la pratique, il faudrait voir ce qui donne de bons résultats et ce qu'il ne fonctionne pas bien. Et je crois que la présentation de Benedetta avait une suggestion à propos des nouveaux principes qui pourraient être ajoutés. Et je crois que cela ne se reflète pas dans le texte actuel. Ce serait une modification mineure vraiment que nous voudrions suggérer avant de finir cette section.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup Susan.

Alors, il y a là deux ajouts qui ont été proposés : l'évaluation des méthodes de travail du GAC, et l'évaluation de l'ajout possible de nouveaux principes.

J'espère que nous aurons pris bonne note de cela. Benedetta apporte les modifications. C'est Benedetta qui le fait. Alors, les membres du GAC signalent le besoin de continuer à discuter sur les méthodes de travail du GAC et le besoin d'identifier les principes réitérant des modifications ou des éditions. Il faudrait peut-être ajouter en plus de la détermination du besoin d'ajout de nouveaux principes avant d'avoir fini le plan de travail.

Susan a levé la main. Oui. Allez-y Susan.

(3 sur 5)

ÉTATS-UNIS : Je vous demande de m’excuser. C’était une erreur. J’ai oublié de faire disparaître cette main.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Très bien.

Alors, j’espère que ce que l’on voit sur l’écran reflète les propositions, et que le thème ne suscite pas de controverse.

Bien. Je relis.

Les membres du GAC ont signalé le besoin de continuer à discuter sur les méthodes de travail du GAC et sur le besoin d’identifier les principes nécessitant des modifications, ainsi que sur le fait de savoir s’il faut ajouter de nouveaux principes, avant d’avoir fini le plan de travail.

Merci beaucoup, Susan, de votre suggestion et merci, Benedetta, de votre modification apportée dans l’immédiat. Maintenant, nous allons voir le groupe de travail sur les droits de l’homme et le droit international.

Le groupe du GAC a mis à jour Le GAC sur les récents développements concernant la perspective du GAC sur la recommandation 1.1 du rapport final de la piste de travail 2.

Sur la définition de la diversité. Le propos de ce document est de présenter le point de vue du GAC sur chacun des sept éléments de la diversité identifiés dans son rapport. En outre, il y a eu des éléments de la diversité culturelle et de la diversité dans la participation qui ont été

inclus par suite de leur potentiel important en premier lieu, pour le GAC, et ensuite pour l'ICANN dans son ensemble.

Le GAC salue la version préliminaire pour sa révision, et a confirmé les prochaines étapes concernant la mesure et la mise en œuvre du processus de délibération qui auront lieu dans la période intersessions.

Maintenant, nous allons aborder les questions d'intérêt du GAC.

Je ne vois aucune demande de parole. Donc, outre le texte du PSWG, que nous allons recevoir demain, je crois que les sections 1 à 4 sont déjà bien.

Maintenant, dans les questions d'intérêt pour le GAC, il y a l'utilisation malveillante du DNS. Nous allons relire cela pour identifier ce dont il faut tenir compte.

Le texte dit : le GAC reconnaît le travail sur l'utilisation malveillante du DNS, qui a eu lieu dans la communauté de l'ICANN depuis la réunion 71, y compris la publication des parties contractantes dans le cadre de notificateurs fiables. Le GAC continuera et suivra tous les développements dans le domaine des mesures volontaires avec intérêt. Le GAC prend note des mesures positives concernant la publication mensuelle des rapports de conformité et les développements partageaient sur la séance de diffusion extérieure de la communauté des parties contractantes qui indiquent que l'on a avancé sur la présentation par rapport à l'utilisation malveillante, ventilée par bureau d'enregistrement. Le GAC soutient les rapports d'utilisation malveillante au niveau du bureau d'enregistrement et le

fait que ces rapports soient ajoutés au DAAR, car ils permettront un dialogue contre l'utilisation malveillante dans la communauté et serviront à l'amélioration contractuelle plus appropriée qui permette d'avoir des parties contractantes responsables de ces utilisations malveillantes. Sur cette même ligne, le GAC souligne le besoin d'avoir des critères et des exigences contractuelles ajustés pour aborder la question de l'utilisation malveillante du DNS de manière plus efficace. En ce sens-là, la fonction de l'ICANN, en vertu des statuts, inclut le fait de tenir compte des questions de politiques publiques des gouvernements et des autorités publiques et d'agir dans le bénéfice du public. Les statuts autorisent aussi l'ICANN à négocier des accords, y compris les deux permis d'intérêt public pour le respect de sa mission. Par conséquent, l'ICANN se trouve dans une position particulièrement bonne pour négocier des améliorations et des contacts existants pour réduire l'utilisation malveillante du DNS de manière plus efficace, tel que cela a été informé par le GAC et d'autres parties prenantes qui visent l'intérêt public. Le GAC fait aussi souligner l'importance que le GAC accorde au travail de conformité contractuelle de l'ICANN qui inclut le fait de garantir que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement assurent que les titulaires de nom de domaine respectent ce qui devra être fait au moment d'enregistrer un nom. Dans ce sens, le GAC soutient des dispositions de la SSR2, tel que—

Et ici, il faut compléter ce qui manque. Ce texte est incomplet. On va le compléter ici ?

(3 sur 5)

Pendant ce temps, je vais lire le dernier paragraphe. Le GAC reconnaît les questions de *register hopping*, en anglais, qui rend difficile de prendre les mesures rapidement pour faire une enquête sous le RAA 3.18 et le besoin d'aborder la question.

Il nous manque ici un texte, n'est-ce pas ? Ce qui est surligné, là, sur l'écran. Il faut compléter quelque chose ici ?

Il y a les éditeurs qui travaillent. Nigel, s'il vous plaît ?

ROYAUME-UNI :

Merci. Bonsoir, Manal. Bonsoir à tous les collègues.

Oui. J'ai travaillé dans ce texte, et je n'ai pas de problème à le reconsidérer avant demain [inaudible] texte supplémentaire qui a une logique spéciale par rapport à ce que vous avez dit sur la SSR2.

On peut dire simplement que l'on est d'accord avec les recommandations et rentrer dans une granularité plus grande. Je pourrais travailler sur ce point sans aucun problème.

Il y a plusieurs paragraphes. Cela est important, car on n'a pas d'avis spécifique sur l'utilisation malveillante du DNS. Alors, après 25 heures de discussions, c'est ce que l'on finira par introduire dans notre document. Ce sont les réunions de la semaine dernière entre le PSWG et d'autres groupes. Je crois que ce serait bien bizarre que le GAC n'ait rien à dire sur l'utilisation malveillante du DNS étant donné que c'est un problème vraiment continu.

(3 sur 5)

Je peux revoir les textes précédents, mais il faut nous assurer de dire quelque chose pour exprimer notre préoccupation sur la mise en œuvre de ces gTLD. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Nigel, nous allons donc attendre le texte révisé de ce paragraphe ou de cette partie-ci sur l'utilisation malveillante du DNS. Et si on sera plus flexible dans le texte qui est en bas des questions d'importance pour le GAC.

Je dois dire, nonobstant, que le Conseil d'administration prend cette partie très au sérieux, bien que ce ne soit pas un avis. Il révisé le texte. Il le discute avec le GAC dans les opportunités d'interactions avec le GAC. Et cela reste toujours important.

Pour ce qui est du SSR2, nous attendons la mise en œuvre des recommandations acceptées et la résolution de celles qui sont encore en attente. Je crois que ceci va susciter des questions, et il s'agit de choses différentes. Il y a certaines recommandations qui ont même été rejetées.

Je crois que nous pouvons donc maintenant commencer. Je m'excuse. Je prenais note des parties qui manquent. Puis, il y a l'exactitude des données d'enregistrement.

Le GAC réitère que la maintenance des données d'enregistrement des noms de domaine exactes est un élément important. Et le GAC signale également son opinion, exprimée dans le communiqué du GAC de

l'ICANN 71, disant que l'ICANN a travaillé sur l'exactitude. Et ce travail ne devrait pas être limité au respect du RGPD, mais aussi inclure l'exactitude de toutes les données d'enregistrement de noms de domaine. Dans ce contexte, le GAC accepte le début effectif de l'exercice de cadrage lancé par la GNSO.

Le GAC supporte les quatre tâches comme importante pour définir le travail sur l'exactitude. Le GAC considère que les tâches 3 et 4 sont particulièrement importantes pour l'objectif d'évaluer de possibles améliorations de l'exactitude des données d'enregistrement. Le GAC s'attend à échanger avec d'autres unités constitutives, non seulement sur la définition et la mesure de l'exactitude, mais aussi pour améliorer l'exactitude. On attribue une importance particulière à la vérification, la validation et la correction de toutes les données d'enregistrement de la part des bureaux d'enregistrement et de certains registres, en ligne avec nos obligations contractuelles, et [soutient] la surveillance rigoureuse et le respect de ses obligations contractuelles de la part de l'ICANN.

Le GAC souligne l'importance de respecter les quatre tâches, de manière opportune et effective.

Fabien, allez-y.

FABIEN BETREMIEUX :

Seulement pour signaler que les deux premières phrases du dernier paragraphe, qui sont entre crochets je ne sais pas pourquoi— Je crois qu'il y a eu une demande d'éliminer cette partie-là. Voilà pourquoi cette partie de la phrase est entre crochets.

(3 sur 5)

C'est la partie surlignée en jaune.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci de l'avoir signalé.

Je croyais que c'était seulement la première phrase, alors c'est bien. On a une version plus courte. On a supprimé cette partie. Faisons une deuxième lecture.

J'attends la confirmation des éditeurs. Vous trouvez que c'est bien de supprimer la partie surlignée, ou pas ? S'il n'y a pas de confirmation, en ce moment, on va laisser cela pour le revoir demain. Cela sera confirmé lors de la séance de demain.

Oui, il y a les deux notes en bas de page. Les deux URL sont des notes en bas de page.

FABIEN BETREMIEUX : Oui Manal. Si le texte associé est inclus, la première note en bas de page, c'est pour avoir une description complète des tâches attribuées par la GNSO à l'équipe de cadrage de la GNSO.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Et là, il y a le deuxième [inaudible] en ligne avec les trouvailles du rapport final du SSR2 dans la recommandation 9.2 et l'URL.

Laisser les séries ultérieures de nouveaux gTLD— je crois qu'il n'y a pas eu de commentaires. Le GAC a discuté les séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Après l’approbation de la part du Conseil de l’ICANN, une étape de conception opérationnelle ODP relative aux recommandations de politiques incluses dans le rapport final du groupe de travail du PDP de la GNSO sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Le GAC vise à maintenir des canaux de communication ouverts avec l’organisation ICANN à travers l’ODP en donnant des contributions appropriées pendant l’étape de consultation, en particulier en contribuant à l’analyse concernant l’intérêt public. Le GAC rappelle son invitation au Conseil d’administration de l’ICANN de considérer l’apport collectif du GAC présenté en juin 2021 sur les résultats finaux de ce groupe de travail sur l’EPDP pour la considération du Conseil d’administration de l’ICANN. [L’ICANN] porte à l’attention de l’organisation de l’ICANN, la contribution du GAC et l’intention d’inviter l’organisation ICANN à participer dans de future séance du GAC pour discuter des questions d’importance pour le GAC.

Cela dit, on a fait une lecture complète du communiqué. Il nous manque le texte du PSWG et améliorer le texte sur la section de l’utilisation malveillante du DNS. Il manque encore de la confirmation pour supprimer ou pas la partie surlignée et bien entendu la partie des élections qui sera finie demain.

Cela dit, nous avons accordé la vie par consensus. Peut-être nous pourrions relire le texte. Pardon ? Il me manque les prochaines réunions.

Le GAC se réunira au cours du forum de la communauté de l'ICANN 73, du 5 au 10 mars 2022. Je suggérerais donc de lire le suivi des avis préalables du GAC, puisque Suzan a dit que le texte a été reformaté.

Alors [inaudible] RDS et de protection des données. Le Conseil d'administration a accepté l'avis du GAC pour instruire l'organisation ICANN à s'assurer que le système actuel qui exigerait un accès raisonnable à l'enregistrement d'un nom de domaine public [inaudible]. Ceci devrait inclure et éduquer les parties prenantes clés, y compris les gouvernements, dans le sens qu'il existe un processus pour demander des données non publiques— mettre à la disposition, activement, des formules standards de demandes qui peuvent être utilisées par les parties prenantes sur la base d'une politique consensuelle, et de mettre ceci à la disposition pour les points de contact sur la question.

Le GAC avait demandé au Conseil d'administration de présenter une mise à jour sur ces trois initiatives. Le GAC observe en particulier que l'organisation, et sur la manière de présenter une candidature, ne semble pas être marqué de manière claire ni être facile à trouver sur le site Web de l'ICANN. Le GAC reconnaît aussi que les parties contractantes ont élaboré des orientations sur la question des données du WHOIS et il observe que les parties prenantes pertinentes recevraient aussi— salueraient cette visualisation claire de l'information sur le site Web de l'ICANN.

Je fais donc une oppose pour voir s'il y a des réactions, des réponses. Autrement, nous revenons au texte demain. Et nous allons aborder la mise en œuvre des politiques et PDP étape 1.

Le texte dit : Le GAC remarque son avis préalable dans le communiqué de l'ICANN 66 à Montréal, et le suivi dans les communiqués de l'ICANN 70 et 71 en ce qui concerne l'étape 1 de l'EPD sur les données d'enregistrement des gTLD, et la demande entre guillemets « d'un plan de travail détaillé identifiant un calendrier réaliste, mise à jour, pour finir son travail » — fin des guillemets.

Le GAC souligne, avec, entre guillemets, « une préoccupation continue que l'équipe de rédactions de la mise en œuvre de l'étape 1 manque d'un calendrier de mise en œuvre publié et mis à jour ».

Merci beaucoup. C'est bref. C'est concis. Et cela a été pris d'un avis préalable du GAC. Je fais une pause pour voir si quelqu'un veut faire un commentaire, si quelqu'un veut prendre la parole. Autrement, je crois que nous avons un plan entre aujourd'hui et demain. Et j'espère que nous pourrons demain avoir le texte et avoir une séance de rédaction qui se déroule sans problème.

Comme je l'ai dit, entre aujourd'hui et demain, nous pourrons travailler sur ce document Google doc. C'est un travail collaboratif, donc relisez le texte pour que nous puissions le finir demain. Fabien, y a-t-il quelque chose que j'aurais sauté ?

(3 sur 5)

FABIEN BETREMIEUX : Je crois que non, Manal. Je crois que votre révision a été vraiment très complète.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Très bien.

Ceci dit, alors, je vous offre 10 minutes et nous allons considérer close notre séance de rédaction du communiqué d'aujourd'hui. Et nous nous retrouverons demain, heure de Seattle, 16 heures UTC, pour continuer la rédaction du communiqué.

Encore une fois, veuillez tenir compte du fait que les dirigeants du GAC se réuniront une demi-heure à l'avance. Ceux qui sont sur des fuseaux horaires difficiles, et qui voudraient accéder à ce dont nous avons parlé dans cette réunion, nous allons en parler pendant cet horaire. J'espère que vous aurez une bonne fin de journée ou de soirée. Nous tenons cette séance pour close. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]